

Académie de POITIERS  
Collège Jean Hay  
25 avenue de Beaulieu  
BP 30035  
17320 MARENNES

## PROCES – VERBAL DE LA SÉANCE du conseil d'administration N° 5

Date : lundi 3 juillet 2023

Année scolaire : 2022 - 2023

Numéro de séance : 5

Date de transmission de la convocation aux membres : 22 juin 2023

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - principale

Secrétaire de séance : M Charles PEROU – Directeur Adjoint chargé de la SEGPA

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

### Ordre du jour

- 1- Adoption du procès verbal du CA du 04 /04/2023
- 2- Autorisation de recrutement des personnels de droit public
- 3- Situation des concessions des logements de fonction 2023-2024
- 4- Dons
- 5- Bilans financiers voyages et sorties 2022-2023
- 6- Budget voyage la Mongie 2024
- 7- Tarifs
- 8- Répartition crédits globalisés
- 9- Conventions
- 10- Délégation signature pour convention logement à la nuitée
- 11- DBM pour information
- 12- Contrat d'objectifs 2023-2027
- 13- Protocole interne PHARE
- 14- Structures rentrée 2023
- 15- Ventilation des IMP
- 16- Bilan du CESCE dont ASSR et PSC1
- 17- Bilan de l'orientation
- 18- Questions diverses

### **Annexes :**

1. Dons et subventions; 2. Bilans voyages/sorties 2022-2023 ; 3. Budget voyage la Mongie 2024
4. Tarifs 2023 ; 5. Tarifs 2024 ; 6. Répartition crédits globalisés 2023 7. Conventions sans incidence financière ;
8. DBM pour information ; 9. Contrat d'objectifs 2023-2027 ; 10. Protocole PHARE ; 11. Ventilation des IMP 2023
12. Bilan du CESCE ; 13. Bilan de l'orientation et de l'affectation

**Séance du lundi 3 juillet 2023**

Qualité	Titulaires			Suppléants		
	Nom - Prénom	[M]	Signatures	Nom - Prénom	[M]	Signatures
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LALLEMENT Christine	P			
	Principal adjoint	M LORIANT Laurent	P			
	Directeur Adjoint SEGPA	M PÉROU Charles	P			
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P			
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P			
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël	E		M. BROUHARD Patrice	
		Conseillère Départementale Mme BRACHET Anne			Mme PHILIPPE Jacqueline	
	Commune Mairie	Adjointe aux affaires scolaires, enfance et jeunesse Mme LIÈVRE Frédérique	P		Mme PIVETEAU Michèle	
	Communauté de communes	Mme BALLOTEAU Claude	P			
PERSONNALITE QUALIFIEE	Mme MARTIN Maryvonn	E				
PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme RAVIDAT Emile	P		Mme BERTAUD Mélissa	
		Mme COSENTINO Adeline	P		Mme Wisniewski Danièle	
		Mme LE ROY Christelle	P			
		M LEROY Laurent				
		M JAMOIS Nicolas				
		M FIORITI Christian	E			
		M MAUTRET David				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme PETIT Monique	E			
		Mme LECART Aline				
		Mme BARDO Perrine	E			
PARENTS d'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	M PLANTIN Cédric	E		Mme SABATIER Magalie	
		Mme BETFORT Séverine			M RULIER David	
		Mme BILLEAU Leslie			Mme PERON Séverine	
		M PECQUENARD Grégory			Mme HUOT Aude	
		Mme AULIER Karine	P		Mme BLANRUE Karine	
		Mme GUIBERTEAU Karine			M RAMBUT Lionel	
		Mme TETE Gaëlle	P.		Mme RULLIER MARQUÉS Jennifer	

Élèves	M NEYRAT Noa			M PHELIPPOT Lucas		
	M DELEAU Baptiste		Bapt	M BOUTAL Louis		
	Mme WEECXSTEEN Lilou	E		Mme KLEIN Lilith-Jane		

<b>Personnalités invitées :</b>	Présent	Absent	Excusé
Agent Comptable : COQ Olivier			

[P] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le quorum étant atteint (22 présents), la séance démarre à 17h37. M Pérou accepte d'assurer le secrétariat de séance.

### **1- Adoption du procès verbal du CA du 04 avril 2023**

Mme Lallement demande aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le PV du CA du 04 avril 2023.

*Pour : 22 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

### **2- Autorisation de recrutement des personnels de droit public.**

Mme LALLEMENT annonce que la dotation en AED reste inchangée : 5,25 ETP et qu'elle a déposé une demande pour 1 service civique.

M Jamois : quels sont les critères pour évaluer les besoins en AED d'un collègue ?

Mme Lallement répond qu'il semblerait que nous soyons actuellement sous dotés mais elle pense que le rectorat attend probablement de voir si la situation reste stable avant d'attribuer des moyens supplémentaires car elle a demandé un poste supplémentaire et cela n'a pas été accepté. 5.25 postes d'AED sont attribués au collège Jean Hay.

*Pour : 22 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

### **3- Situation des concessions des logements de fonction 2023-2024**

Pas de changement au niveau des concessions de logement. Mme MALLIER précise que le logement 17 est attribué au chef d'établissement, le 19 à son adjoint, le 21 à l'adjoint-gestionnaire et le 23 à un agent du département. Actuellement la situation est la suivante

- Logement 17 : location à un professeur.
- Les logements 19 et 21 sont occupés par les gendarmes l'été.

L'un d'eux est disponible à la location à des fonctionnaires qui en feraient la demande (15€ par nuit) hors période estivale

*Pour : 22 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

### **4- Dons (document 1)**

Tableau présenté par Mme Mallier, adjointe gestionnaire. Chaque don fera l'objet d'un acte administratif.

*Pour : 22 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

### **5- Bilans financiers voyages et sorties 2022-2023 (document 2)**

Tableau présenté par Mme Mallier.

### **6- Budget voyage la Mongie 2024 (document 3)**

Séjour prévu du 22 au 26 janvier 2024. Le séjour s'adressera aux élèves de 6<sup>ème</sup>.

Mme Billeau (parent d'élève) regrette que le niveau ciblé change et que le séjour ne s'adresse pas aux 5<sup>èmes</sup> comme cette année.

M Pequenard regrette que la cohorte des futurs 3<sup>èmes</sup> n'ait fait aucun voyage. Est-il possible d'organiser des voyages, moins onéreux pour que tout le monde puisse participer à un voyage au cours de sa scolarité au collège ? L'expérience d'un séjour avec nuitées pour tous les élèves pourrait être intéressante.

Mme Lallement : les projets pédagogiques sont portés par certains professeurs.

M Jamois : les enseignants font des sorties par rapport à des projets pédagogiques. Cette année, le groupe de 6<sup>ème</sup> a été très difficile à gérer. Reconduire un séjour avec ce groupe serait compliqué. Les élèves de 6<sup>ème</sup> vont peut-être gagner en maturité afin de faire une sortie en 4<sup>ème</sup>, mais c'est prématuré pour l'année de 5<sup>ème</sup>. M Jamois rappelle que les équipes pédagogiques n'ont pas l'obligation d'organiser des voyages.

Mme Aulier : ne serait-il pas plus pertinent de déplacer le séjour à la montagne au printemps ? Le critère de la mauvaise attitude des élèves n'est pas accepté.

M Pequenard demande s'il est possible d'identifier et d'isoler les élèves perturbateurs pour ne pas priver tout un groupe.

Réponse des professeurs : un projet pédagogique concerne tout un groupe classe.

M Rulier exprime qu'il est regrettable de sanctionner tout un groupe parce que certains élèves ne se comportent pas bien. Est-ce que le grand projet à La Mongie ne pourrait pas s'arrêter afin de pouvoir répartir plus facilement le budget sur les quatre niveaux ? Le coût financier, et l'organisation sont lourds (accompagnement, emploi du temps...). Il faut peut-être réinterroger cette tradition.

M Mautret explique qu'un voyage doit poursuivre des apprentissages pédagogiques et comporte des contraintes fortes sur le fonctionnement du collège pendant le séjour. Les projets de sorties constituent un complément aux apprentissages mais l'équipe pédagogique n'a pas l'obligation d'organiser des sorties.

Mme Lallement veille à l'équilibre des projets pour les 4 niveaux. Les arbitrages seront apportés afin que tous les niveaux puissent bénéficier de sorties. Mais elle doit composer en fonction des propositions des équipes pédagogiques.

Mme Le Roy : les 4<sup>èmes</sup> n'ont pas bénéficié de sorties mais ont bénéficié de projets culturels (théâtre au collège par exemple).

Mme Aulier attire l'attention sur le coût du séjour à La Mongie. Certaines familles n'osent pas faire la demande des aides. Certains élèves ne sont pas partis pour des raisons financières.

Mme Lallement précise que toutes les familles qui en ont formulé la demande ont bénéficié d'une aide financière par le biais du fonds social. Par ailleurs, certains refus des familles ne sont pas liés au financement.

Participation des familles est soumise au vote : 350€ maximum.

*Pour : 20 voix, Abstention : 2 voix, Contre : 0 voix*

#### **7- Tarifs (documents 4 et 5)**

Document 4 : Dégradation, vol. Autorisation pour l'établissement de rembourser une personne victime d'un vol sous conditions.

*Pour : 22 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

Document 5 : Tarifs de matériel détériorés, perdus. Cf. Tableau annexe présenté par Mme Mallier. Tarifs photocopies, frais d'accueil, location minibus.

*Pour : 22 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

#### **8- Répartition crédits globalisés (document 6)**

Répartition des crédits globalisés de l'Etat (1900€ en 2023) sur les lignes budgétaires suivantes : manuels scolaires, droit de reprographie et carnets de correspondance. Cette répartition engendrera une DBM pour information.

*Pour : 22 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

#### **9- Conventions (document 7)**

Présentation des conventions par Mme MALLIER.

*Pour : 22 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

#### **10- Délégation signature pour convention logement à la nuitée.**

Pour éviter de réunir le CA pour voter l'utilisation d'un logement à la nuitée, une délégation de signature est proposée à Mme Lallement, cheffe d'établissement.

*Pour : 22 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

#### **11- DBM pour information (Document 8).**

Présentation commentée du tableau par Mme MALLIER

#### **12- Contrat d'objectifs 2023-2027 (Document 9).**

Le contrat d'objectifs a été transmis en annexe avec la convocation. Commentaires du document de Mme Lallement.

Question de Mme Aulier concernant l'amélioration de la prise en charge des élèves du dispositif des alternants. Les familles demandent comment les élèves concernés peuvent rattraper les cours pendant les périodes de stages.

Réponse de Mme Lallement : les élèves alternants et les élèves d'ULIS partiront en stage en même temps. Les AESH libérées œuvreront pour récupérer les cours. Les élèves seront accompagnés par Mme Presse au retour du stage pour faciliter leur retour en classe.

Les professeurs déposent les cours sur pronote le plus possible. Les élèves s'engagent dans un dispositif PPRE, ils doivent récupérer les cours pendant les périodes de stage.

2<sup>ème</sup> question de Mme AULIER, concernant le renforcement du lien avec les familles sur la question de la préparation du projet d'orientation, pourriez-vous donner des explications.

Réponse de Mme Lallement : les familles peuvent être reçues par la Principale et/ou le psychologue de l'éducation nationale à la demande, de même que par les professeurs principaux. Toutes les situations complexes ou particulières ont été travaillées avec les familles. Cette année encore le psychologue de l'Education Nationale, la cheffe d'établissement et les professeurs principaux de 3<sup>ème</sup> se sont mis à disposition des familles tout un mardi après-midi jusqu'à 18h30, des RDV ont aussi été pris en dehors de ce créneau pour répondre aux interrogations des familles et pour les aider.

*Pour : 22 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

### **13- Protocole interne PHARE (Document 10).**

Présentation du protocole interne par M Hintzy. Précision de M Hintzy pour bien distinguer les situations de harcèlement et les situations de tensions ordinaires. Le protocole PHARE ne se déploie pas systématiquement. L'équipe PHARE a suivi une formation cette année.

Communication : Information faite auprès des élèves, protocole interne et externe rédigés à destination de l'équipe pédagogique et des familles.

Bilan succinct du protocole PHARE :

- 14 situations ont été traitées dans le cadre du protocole PHARE dont 9 ont été résolues. 90 entretiens ont été menés au total.
- Globalement, le bilan est positif. L'approche consistant à demander aux élèves intimidateurs de proposer des solutions est intéressante.
- Limite : le dispositif ne peut pas se saisir de toutes les situations de cyber-harcèlement. Il ne peut pas se substituer à la veille indispensable des parents sur l'utilisation du téléphone portable de leur enfant.

Remarque Mme Aulier :

Le CESCE propose des actions complémentaires au dispositif PHARE. Il pourrait être intéressant d'associer les partenaires (les locaux jeunes). Certains élèves n'osent pas ou ne sentent pas entendus au collège. Il y a probablement plus de situations que le dispositif PHARE en a identifiées.

Mme LALLEMENT demande à Mme AULIER combien de familles se sont manifestées en ce sens, Mme AULIER répond une dizaine.

M Hintzy explique qu'il a fréquemment des échanges avec le « local jeunes ».

M Pérou précise que les parents peuvent solliciter le dispositif PHARE si une situation n'a pas été identifiée au sein du collège ou si les familles ont le sentiment que leur enfant n'a pas été entendu.

Même si la situation ne relève pas du dispositif PHARE, une réponse sera apportée.

Mme Cosentino : les surveillants agissent en discrétion. Les élèves peuvent avoir l'impression que les adultes ne font rien mais ce n'est pas le cas. Les adultes sont plus vigilants quand un élève est venu les voir.

Mme Lallement rappelle qu'avec M Lorient, ils reçoivent tous les parents qui le souhaitent. Le collège apporte de nombreuses réponses éducatives qui ne sont pas communiquées. (M MAUTRET et Mme BERTAUD quittent le CA au cours des échanges).

#### **14- Structures rentrée 2023.**

118 élèves affectés en 6<sup>ème</sup> dont 11 élèves de SEGPA et d'ULIS.

- 5 divisions de 6<sup>ème</sup>. Quand les élèves de SEGPA et d'ULIS seront inclus, la moyenne sera de 23.6 élèves par classe.
- Quand les élèves de SEGPA ne seront pas inclus (français, maths, histoire-géographie, anglais), la moyenne sera de 21.4 élèves par classe.
- 4 divisions de 4<sup>ème</sup> (hors SEGPA) : 99 élèves (24.75 élèves par classe)
- 5 divisions de 5<sup>ème</sup> (hors SEGPA) : 124 élèves (24,8 élèves par classe)
- 4 divisions de 3<sup>ème</sup> (hors SEGPA) : 110 élèves (27.5 élèves par classe)

*Pour : 20 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

#### **15- Ventilation des IMP (Document 11).**

Présentation du tableau des IMP (Indemnités pour Missions Particulières). La répartition de ces IMP est soumise à l'avis du CA.

*Pour : 20 voix, Abstention : 0 voix, Contre : 0 voix*

#### **16- Bilan du CESC dont ASSR et PSC1 (Document 12).**

Tableau communiqué avec la convocation et commenté par M Lorient.

De nombreuses actions ont été réalisées.

Commentaires sur certaines actions importantes :

- Niveau 6<sup>ème</sup> : action « Comment apprendre ? »
- Se déplacer à vélo. Règles de sécurité, maintenance des vélos, équipement.
- Collecte alimentaire.
- Petit déjeuner espagnol.



- Action EDUCFI (éducation économique, budgétaire et financière) pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et les élèves de 3<sup>ème</sup> SEGPA.
- PSC1 (Cette année, un très grand nombre d'élèves de 3<sup>ème</sup> ont pu être formés et ont obtenu le PSC1)
- Intervention de la Maison de confiance et de protection des familles (antenne de la gendarmerie) sur la question de l'utilisation des réseaux sociaux.
- Prévention sur les conduites addictives auprès des élèves de 3<sup>ème</sup>.
- Module d'intervention « vie affective » menée auprès des 4<sup>èmes</sup> (infirmière scolaire et assistante sociale).

### 17-Bilan de l'orientation et de l'affectation (Document 13).

Mme LALLEMENT commente le bilan de l'orientation et les résultats de l'affectation.

Question Mme Billeau : que se passe-t-il pour les élèves sans solution ?

Réponse Mme Lallement : Un deuxième tour est organisé début septembre. Les places disponibles des différentes formations seront proposées. Il faut toutefois savoir que parmi les élèves sans solution à ce jour, certains sont en listes supplémentaires et sont susceptibles d'être appelés au cours de l'été. Mme LALLEMENT déclare avoir appelé toutes les familles pour les tenir informées.


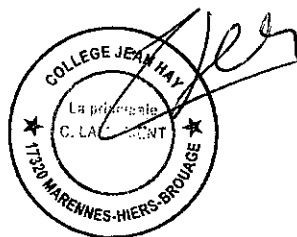
Pas de question diverse. La séance est levée à 19h45

Le secrétaire de séance

M Charles Pérou

Le président du conseil d'Administration

Mme Christine LALLEMENT

**DONS ET SUBVENTIONS  
CA DU 03 juillet 2023**

Document 1 .

Montant	Organisme effectuant le don	Affectation du don / subvention
600,00 €	LION'S CLUB	Séjour à BARCELONE
554,00 €	AMICALE DU COLLEGE	Séjour à BARCELONE
25,00 €	FOYER SOCIO-EDUCATIF	Sortie à PARIS SEGPA
174,00 €	AMICALE DU COLLEGE	174 € répartis comme suit : 87 € sur le voyage à PARIS (champ SEGPA Mer) et 87 € sur le champ SEGPA vente
1 353,85 €	FOYER SOCIO-EDUCATIF	Séjour Oradour-sur-Glane
1 201,75 €	FOYER SOCIO-EDUCATIF	Séjour Cassinomagus
656,00 €	CIAS BASSIN DE MARENNES	Somme à répartir sur divers projets et sorties pédagogiques effectuées au collège Jean Hay

## VOYAGES

Destinations	DEPENSES				RECETTES						PARTICIPANTS					
	Transport	Héberg.	Visites	TOTAL DEPENSES	Familles	F.S.E.	Amicale du Collège	Lion's Club	Collège	TOTAL RECETTES	Nbre Elèves	Nbre Accomp.	Total Partic.	Coût / Elèves	Coût / Accomp.	Coût / Particip.
LA MONGIE (5ème)		25178,00		25178,00	21980,00	1400,00			2338,00	25718,00	70	7	77	314,00	326,99	326,99
BARCELONE (ULIS)	1215,18	1693,51	71,00	2979,69	1108,00	100,00	554,00	600,00	617,69	2979,69	4	2	6	277,00	496,62	496,62

## SORTIES

Destinations	Intervenants / coût inscription	Visites	Transport	TOTAL DEPENSES	Familles	F.S.E.	CIAS	Amicale	TA	Collège	TOTAL RECETTES	Nbre Elèves	Nbre Accomp.	Total Partic.	Coût / Elèves	Coût / Accomp.	Coût / Particip.
PARIS (SEGPA)			924,60	924,60	0,00	25,00	247,57	87,00	565,03	0,00	924,60	5	2	7	0,00	0,00	132,09
ORADOUR-SUR-GLANE (3ème)			1 476,00	1 476,00	0,00	1 353,85				122,15	1476,00	133	12	145	0,00	10,18	10,18
PALEOSITE NOV 2022 (6ème)		1048,00		1048,00	0,00	987,00				61,00	1048,00	131	8	139	0,00	7,54	7,54
CASSINOMAGUS (latiniste)		171,00	1125,00	1 296,00	0,00	1201,75				94,25	1296,00	51	4	55	0,00	23,56	23,56



## TARIFS 2023

### TARIFS DEGRADATION

Vol	Remboursement de la somme et/ou de l'objet volé (ou rachat de l'objet à l'identique)
-----	--

**TARIFS 2024****TARIFS DEGRADATION**

Carnets de correspondance	3 €
Manuels Scolaires	20 % par tranche de dégradation (5 tranches de dégradation). Facture calculée automatiquement par le logiciel LDE. Valeur de rachat en cas de perte ou de non restitution.
Tout matériel (pédagogique ou non)	valeur de rachat en cas de perte ou de dégradation
Livres CDI	valeur de rachat en cas de perte, de non restitution ou de dégradation
Plickers	1 € la carte
Carte TurboSelf	6 € en cas de perte ou de détérioration
Perte ou dégradation clé /bip portail	Valeur de remplacement
Vol	Remboursement de la somme et/ou de l'objet volé (ou rachat de l'objet à l'identique)

**TARIFS COÛT COPIE**

Coût pour une copie Noir et Blanc A4	0.15 €
Coût pour une copie Noir et Blanc A3	0.30 €
Coût pour une copie Couleur A4	0.70 €
Coût pour une copie Couleur A3	1.40 €

**TARIFS CAFE D'ACCUEIL / PETIT DEJEUNER ANGLAIS, ESPAGNOL**

Café d'accueil	1.50 €/personne
Petit déjeuner anglais ou espagnol / pot de réception	2.50 €/personne

**MISE A DISPOSITION LOGEMENT A LA NUITEE ET LOCAUX HORS TEMPS SCOLAIRES**

Nuitée	15 €/nuitée charge comprise
Mise à disposition des locaux hors temps scolaires	Salle 10€ /heure à spécifier dans la convention

**MISE A DISPOSITION DU MINIBUS**

Trajet	0.41 € / km
--------	-------------

**CREDITS GLOBALISES 2023**  
**DBM A EFFECTUER SUR BUDGET 2023**

<b>GESTION 2023</b>	<b>Credits ouverts au budget 2023</b>	<b>Solde après transfert et dotation 2023</b>	<b>Commande en cours ou à régler</b>	<b>DBM à effectuer</b>	<b>Solde 2023 après dépenses</b>
Manuels scolaires - 13MS	50,00 €	1 315,66 €	0,00 €	1 265,66 €	1 315,66 €
Reprographie - 13REP	930,00 €	892,32 €	892,32 €	-37,68 €	0,00 €
Carnets correspondance -13COR	1 200,00 €	1 093,80 €	1 093,80 €	-106,20 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 180,00 €</b>	<b>3 301,78 €</b>	<b>1 986,12 €</b>		<b>1 315,66 €</b>

**CREDITS GLOBALISES 2023**  
**REPARTITION DE LA DOTATION ET TRANSFERT ENTRE**  
**ACTIVITES**

<b>GESTION 2023</b>	<b>Credits disponibles - Reliquats années antérieures</b>	<b>DOTATION 2023</b>	<b>Commande en cours ou à régler</b>	<b>Transferts entre activité de 13MS à 13REP</b>	<b>Solde après transfert</b>
Manuels scolaires - 13MS	1 401,78 €	0,00 €	0,00 €	-86,12 €	1 315,66 €
Reprographie - 13REP	0,00 €	806,20 €	892,32 €	86,12 €	892,32 €
Carnets correspondance -13COR	0,00 €	1 093,80 €	1 093,80 €	0,00 €	1 093,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 401,78 €</b>	<b>1 900,00 €</b>	<b>1 986,12 €</b>		<b>3 301,78 €</b>



## CONVENTIONS SANS INCIDENCE FINANCIERE CA DU 03/07/2023

Document

7

1/2

Objet de la Convention	Organismes partenaires	Période concernée
Organisation des stages de réussite destinés aux élèves de cyclee 3-CM2	SDEN 17	28-29-30 et 31 août 2023
Occupation des locaux HTS pour stages de la réussite	SDEN 17 - CD17	28-29-30 et 31 août 2023
Occupation des locaux HTS année 2023-2024	FSE - CD17	Année scolaire 2023-2024
Occupation des locaux HTS année 2023-2024	Amicale du Collège - CD17	Année scolaire 2023-2024
Occupation des locaux HTS année 2023-2024 (ateliers de musiques amplifiées)	CDC bassin de Marennes - CD17	Année scolaire 2023-2024 - pause méridienne
Convention de partenariat "ateliers de musiques amplifiées"	CDC bassin de Marennes	Année scolaire 2022-2023 et 2023-2024
Occupation des locaux HTS année 2023-2024 (théâtre)	Tous en Scène - CD 17	Année scolaire 2023-2024 - pause méridienne
Occupation des locaux HTS année 2023-2024 (jeux, animations)	Local Jeune - CD 17	Année scolaire 2023-2024 - pause méridienne
Convention pour la préparation du BIA	Aéroclub Albert Baron - Marennes	A compter du 13/11/2021 et prorogée par tacite reconduction

Convention pour la récupération des huiles de friture	PICOTY ATLANTIQUE	Pour 2 ans à compter du 28/04/2023
Convention de mise à disposition du local l'Estran	Commune de Marennes	Année scolaire 2023-2024
Convention d'utilisation de la salle omnisport	CDC bassin de Marennes	Année scolaire 2023-2024
Convention d'utilisation du Dojo	CDC bassin de Marennes	Année scolaire 2023-2024
Convention d'utilisation du stade d'athlétisme	CDC bassin de Marennes	Année scolaire 2023-2024
Convention de partenariat CHA Foot	Ligue de football de Nouvelle-Aquitaine / district de football de la Charente-Maritime / Club de football de Marennes / Commune de Marennes / CDC du Bassin de Marennes / UNSS 17	Année scolaire 2023-2024

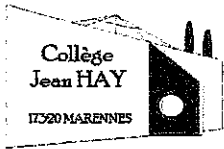
### CONVENTIONS AVEC INCIDENCE FINANCIERE CA DU 03/07/2023

Objet de la Convention	Organismes partenaires	Période concernée
Convention ELECTRICITE	UGAP	Du 4 mai 2023 au 31 décembre 2027

Liste des opérations de modifications du budget historisées

Pour un type de DBM - Pour Info

N°	Date de validation	Numéro d'opération	N° de ligne	Référence	Ligne budgétaire	Type et libellé opération	Ouvertures de crédit	Prévisions de recettes
1	24/01/23	1	1	CHGT CODE ACTIVITE (OBS AC)	AP DEGEN 13ADP 7411	21 - Ressources spécifiques	-908.55	-908.55
		2	2	CHGT CODE ACTIVITE (OBS AC)	AP DEGEN 0ECLORE 7411	21 - Ressources spécifiques	908.55	908.55
		3	1	OUVERTURE LIGNE (OBS AC)	AP DEGEN 13ADP 7411	21 - Ressources spécifiques	1 200.00	1 200.00
		5	2	OUVERTURE LIGNE (OBS AC)	AP DEGEN 13COR 7411	21 - Ressources spécifiques	50.00	50.00
		6	1	RECTIFICATION LIGNE (OBS AC)	AP DEGEN 13MS- 7411	21 - Ressources spécifiques	90.00	90.00
		7	2	RECTIFICATION LIGNE (OBS AC)	AP DEGEN 13REP 7411	21 - Ressources spécifiques	90.00	90.00
2	14/03/23	7	1	SUBV CDT7 REPAR SRH	SRH RECETT 2FCSH 7443	21 - Ressources spécifiques	2 146.47	2 146.47
3	03/04/23	18	2	FONDS SOCIAL OUVERTURE CREDITS	SRH MAINT 0REPAR 7443	21 - Ressources spécifiques	3 218.66	3 218.66
			1		VE AIDES 16FS- 7411	21 - Ressources spécifiques	500.00	500.00
			2		VE AIDES 16FSC			
			3		VE AIDES 16FS-			
		19	1	CAISSE SOLID CHGT COMPTE IMPUT	SRH RECETT 0SOLIDAIR 7062	21 - Ressources spécifiques	-312.98	-312.98
			2		SRH RECETT 0SOLIDAIR 7088			
			3		SRH DIVERS 0SOLIDAIR 7443			
		20	1	SUBVENTION 2FCSH	SRH RECETT 2FCSH 7443	21 - Ressources spécifiques	-36.73	-36.73
			2		SRH MAINT 2FCSH			
		21	1	SUBVENTION MAIRIE POUR SLAM	AP PROJET 0SLAM 7444	21 - Ressources spécifiques	4 384.04	4 384.04
			2		AP PROJET 0SLAM			
		22	1	SUBVENTION CIAS	AP PROJET 0PROJ 7444	21 - Ressources spécifiques	229.00	229.00
			2		AP PROJET 0PROJ			
5	23/05/23	29	1	SUBVENTION ACHAT-AUTO-PORTEE	OPC IMALO 2EQUI 1313	21 - Ressources spécifiques	656.00	656.00
			2		OPC IMALO 2EQUI			
<b>Totaux</b>							16 327.44	16 327.44



CONTRAT D'OBJECTIFS
---------------------



Entre

L'Académie de POITIERS, représentée par Madame la Rectrice d'Académie et la Direction des Services départementaux de Charente-Maritime, représentée par L'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services de l'Education Nationale

Et

Le collège JEAN HAY, représenté par la principale, autorisée par délibération du conseil d'administration

### Cadre :

*Le contrat d'objectifs s'inscrit dans le cadre défini par le code de l'éducation, son article R 421-4 précise : « Le contrat d'objectif conclu avec l'autorité académique définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques et mentionne les indicateurs qui permettront d'apprécier la réalisation de ces objectifs ».*

*« Le Conseil d'Administration règle par ses délibérations les affaires de l'établissement. A ce titre il se prononce sur le contrat d'objectifs conclu entre l'établissement, l'autorité académique et lorsqu'elle souhaite y être partie, la collectivité territoriale de rattachement ».*

### 1. DIAGNOSTIC DE L'ETABLISSEMENT :



#### FORCES :

- Un accès de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> générale en 4 ans dans le même collège supérieur au taux départemental
- De nombreux projets alimentant les parcours éducatifs des élèves
- Une SEGPA bien incluse dans le collège, régulièrement associée aux différents projets mis en place (au même titre que les élèves du dispositif ULIS)
- Labellisation E3D confirmée depuis 2021
- Dispositif cadets de la sécurité civile
- Dispositif alternants (PPRE 3<sup>ème</sup>) afin de motiver au maximum les élèves de 3<sup>ème</sup> en difficulté, de les aider à trouver une solution à l'issue de la 3<sup>ème</sup>
- Une liaison Cm2-6<sup>ème</sup> existante, échanges et projets déjà menés dans ce cadre
- Informations relatives aux élèves à besoins éducatifs particuliers qui sont transmises via Pronote pour faciliter la prise en charge des élèves et leur suivi
- Une forte implication des enseignants dans le dispositif devoirs faits
- Accompagnement et respect de l'orientation choisie

**OPPORTUNITES :**

- Quelques enseignants investis dans les cogni'classes
- 1 enseignant formateur PSC1
- Elèves de 6<sup>ème</sup> pré-orientés EGPA inclus dans plusieurs disciplines et rattachés à des classes de référence comme les élèves du dispositif ULIS
- Un territoire sur lequel il est relativement facile de trouver un apprentissage en sortant de 3<sup>ème</sup>
- Des moyens donnés en français et mathématiques dans le cadre de la répartition de la DGH (classes dédoublées) depuis plusieurs années

**■ :**

- Des élèves entrant en 6<sup>ème</sup> avec des niveaux inférieurs à la moyenne départementale et des effectifs lourds rendant l'inclusion des élèves pré-orientés assez difficile
- Bilan des compétences de fin de cycle 3 qui montre des insuffisances persistantes
- Des résultats au DNB inférieurs à ceux attendus compte tenu des indicateurs, mais aussi un manque de travail personnel des élèves
- Un manque d'ambition de certains élèves (taux de passage en 2GT nettement inférieur au taux d'élèves orientés en 2GT)
- Suivi des PPRE passerelle Cm2-6<sup>ème</sup> à renforcer
- Depuis 3 ans, un nombre d'élèves par classe qui a augmenté et est devenu supérieur à celui du département (effets de seuils défavorables)
- Une augmentation des problèmes relationnels entre élèves liée à l'usage inapproprié des téléphones portables (et ce, dès la 6<sup>ème</sup>)
- Des projets parfois trop nombreux concernant les mêmes élèves
- Un pass culture insuffisamment investi (en 2021/2022, trop peu utilisé) mais une offre culturelle parfois trop éloignée nécessitant de prendre des bus dont le coût est trop élevé
- Liaison insuffisante avec le lycée en termes d'échanges entre enseignants
- Une partie des élèves du dispositif alternants se retrouvent davantage en difficultés en raison des absences liées aux semaines passées en entreprise, mais aussi d'un manque d'investissement d'une partie d'entre eux pour rattraper les cours

**LEVIERS :**

- Dispositif devoirs faits
- Cogni-classe
- Engagement des adultes de l'établissement
- Diversité des projets
- Intégration positive de publics à besoins éducatifs particuliers
- FIL (liaisons collège/lycée)

**■ :**

- Réfléchir à des solutions alternatives pour faire progresser les élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> (exploiter davantage les évaluations 6<sup>ème</sup>, prise en charge des élèves du dispositif alternants à améliorer...)
- Poursuivre les actions liées au développement des compétences psychosociales
- Accentuer le suivi des élèves ayant des PPRE Passerelle notamment au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année de 6<sup>ème</sup>
- Développer l'évaluation des projets et des dispositifs mis en place et poursuivre la labellisation E3D (viser le niveau expert)

**FORCES :**

- De nombreuses actions menées dans le cadre du CESCE (sensibilisations au harcèlement, usage des réseaux sociaux, compétences psychosociales..)
- Implication dans le dispositif PHARE d'une équipe motivée
- Un binôme santé/social investi
- Un suivi rigoureux mis en place pour les élèves posant des problèmes et pour lesquels des rapports ou des signalements ont été mis en place, informations qui circulent bien entre la vie scolaire et la direction
- Des élèves capables de s'engager dans des projets (restos du cœur, cadets de la sécurité, éco-délégués, concours divers, hip hop, slam, unss..)
- Utilisation des fonds sociaux pour aider les familles vivant des situations précaires
- Un restaurant scolaire proposant des repas de qualité

**OPPORTUNITES :**

- Enquête locale de climat scolaire menée en mars 2023 dans le cadre du réseau ECLORE
- Présence d'un local jeunes à proximité du collège

**PROBLEMES :**

- Engagement collectif restant à améliorer pour faire preuve de plus de réactivité lorsque des dysfonctionnements sont constatés (comportements élèves)
- Progression des incidents liés aux perturbations de cours (2021/2022) et atteintes/violences/élèves
- Augmentation du nombre de conseils de discipline

**LEVIERS :**

- Actions CESCE

**RECOMMANDATIONS :**

- Exploiter les résultats de l'enquête de climat scolaire et travailler sur des solutions à mettre en œuvre pour améliorer le climat scolaire, communiquer davantage sur les actions menées par les éco-délégués
- Utilisation concertée de Pronote

## 2. LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS ET LES STRATÉGIES POUR LES ATTEINDRE :

OBJECTIF 1	Assurer à tous et à chacun la réussite au collège
OBJECTIF 2	Favoriser l'engagement de l'élève et le valoriser
OBJECTIF 3	Développer les relations inter-degrés et poursuivre l'ouverture culturelle, économique et à l'international

### Quelles seront les stratégies de l'établissement pour atteindre l'état final visé ?

Développer la réflexion et les compétences pédagogiques au service des apprentissages

Promouvoir la démarche de projet par la mise en cohérence des enseignements et des actions éducatives

Conforter une école bienveillante et exigeante

## 3. LES INDICATEURS RETENUS

*Objectif 1 : Assurer à tous et à chacun la réussite au collège*

Indicateurs retenus	Valeur de depart 2022	Valeur cible 2027
Taux de réussite au DNB	79% en 2022 soit -7,4 pt/département	Réduire l'écart avec le département (-2 au maximum)
Taux de passage en 2GT	56,07% en juillet 2022 soit -6,27 pt/département	60%
Moyenne écrit DNB	9,4 (attendu 10)	Atteindre la valeur attendue

*Objectif 2 : Favoriser l'engagement des élèves*

Indicateurs retenus	Valeur de depart 2022	Valeur cible 2027
Part des élèves engagés dans un projet collectif	67%	90%
Part des élèves licenciés à l'AS	24,26% (1/3 de filles dans le nombre de licenciés et 2/3 de garçons)	28% mais avec une part de filles plus proche de 40%
Part des élèves impliqués dans la chorale	5%	8%

*Objectif 3 : Développer les relations inter-degrés et poursuivre l'ouverture culturelle, économique et à l'international*

Indicateurs retenus	Valeur de depart 2022	Valeur cible 2027
Actions de liaisons avec le lycée de secteur	1 (latin)	3/an
Consommation du pass culture	66%	Plus de 90%
Séjour à l'étranger ou projets menés avec l'étranger	0 (?)	2

**4. LES ACTIONS :**

<p>Objectif 1 : <i>Assurer à tous et à chacun la réussite au collège</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* DNB Blanc à maintenir, 1 semaine "cap brevet" avant les écrits du DNB, préparation à l'oral à poursuivre, donner du sens à cet examen</li> <li>* Harmonisation des pratiques d'évaluation (bilans périodiques, élaboration de grilles communes)</li> <li>* Améliorer la prise en charge et le suivi des élèves du dispositif alternants (au retour de stage notamment)</li> <li>* Renforcer le lien collège/famille par un dialogue avec les familles autour de l'orientation et de l'affectation (repenser les conseils de classe ?)</li> <li>* Avoir une politique éducative plus cohérente grâce à un meilleur engagement collectif (y compris/implication des parents)</li> <li>* Formation des ASSEDU / devoirs faits</li> </ul>
<p>Objectif 2 : <i>Favoriser l'engagement des élèves</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Consolider les pratiques sportives dans le cadre de l'AS</li> <li>* Poursuivre la valorisation de l'engagement des collégiens (remise de prix, articles sur le site du collège, presse...)</li> <li>* Consolider et développer les projets pluridisciplinaires</li> <li>* Poursuivre les actions avec les éco-délégués, les cadets de la sécurité...</li> <li>* Proposer un projet collaboratif à chaque classe du collège (concours, action de solidarité, ...)</li> </ul>
<p>Objectif 3 : <i>Développer les relations inter-degrés et poursuivre l'ouverture culturelle, économique et à l'international</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Former les enseignants à ADAGE</li> <li>* Mettre en place des actions de liaison avec le lycée de secteur (projets communs, échanges disciplinaires, FIL...)</li> <li>* Faciliter le travail collaboratif</li> <li>* Proposer aux élèves au cours de leur scolarité au moins 2 actions en lien avec l'étranger</li> <li>* Réfléchir en amont aux actions à inscrire dans les PEAC et Parcours Avenir, construire un programme sur 4 ans afin de mieux répartir les projets sur les 4 niveaux</li> </ul>

**Article 1 :**

En conformité avec les objectifs du projet académique et les orientations du projet d'établissement, les responsables de l'établissement s'engagent sur une période de 4 ans à la réalisation prioritaire des objectifs définis, en mobilisant les ressources humaines, les délégations financières et les capacités de formation octroyées.

**Article 2 :**

Les autorités académiques accompagnent la réalisation de ces objectifs qui devront être mis en oeuvre en premier lieu dans le cadre de la dotation globale attribuée. Les moyens horaires, les ressources humaines, financières et de formation seront mobilisés en ce sens.

**Article 3 :**

Tout au long des 4 années de mise en oeuvre, l'efficacité de l'ensemble du dispositif, les résultats obtenus au regard des objectifs retenus, la pertinence des actions identifiées feront l'objet d'un examen du conseil pédagogique. Le cas échéant, la proposition de révision des objectifs retenus sera soumise au conseil d'administration de l'établissement. Dans tous les cas, un bilan annuel des actions menées sera réalisé au regard des indicateurs retenus, et présenté au conseil d'administration.

**Article 4 :**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 4 ans, s'achevant au 30 juin 2027. Il prend effet à compter de sa date de signature.

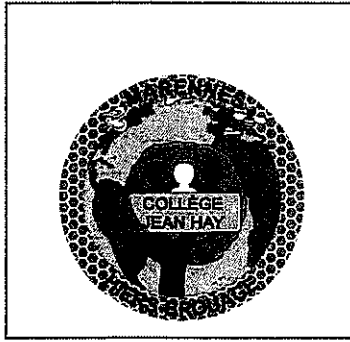
Fait à Marennes, le

La Rectrice de l'Académie de Poitiers

L'IA-DASEN de Charente-Martime

La Principale





**pHARe** Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

## DEFINITION

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre sans l'aide de ses pairs et/ou d'adultes

Trois critères doivent être réunis :

- 1 **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- 2 **La répétitivité** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- 3 **L'isolement de la victime** : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

### Article L511-3-1 du Code de l'éducation - Loi pour une Ecole de la confiance du 26 juillet 2019 - article 5

« Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale ».

Loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 qui crée le délit de harcèlement scolaire dans le Code pénal français. Il complète les mesures déjà mises en œuvre par le gouvernement pour lutter contre le harcèlement.

### Nom et RNE de l'établissement :

Collège Jean Hay  
RNE : 0170386c

### Que fait l'établissement quand il a connaissance d'un cas de harcèlement :

Le collège Jean Hay de Marennes a mis en place ce plan depuis la rentrée de septembre 2022.

Tous les élèves ont été informés de la mise en place de ce dispositif et peuvent alerter l'équipe s'ils sont témoins d'une situation d'intimidation ou de harcèlement.

Tout élève est susceptible d'être rencontré par l'équipe pour contribuer par ses suggestions à l'amélioration de la situation d'un camarade.

Lorsqu'une situation d'intimidation ou de harcèlement est identifiée, l'élève victime est reçu par l'un des membres de l'équipe pHARe à deux reprises au moins. Les autres membres reçoivent les intimidateurs présumés à deux reprises.

Des réunions de régulation se tiennent régulièrement pour évaluer si les situations sont résolues dans le cadre de pHARe ou s'il faut chercher des réponses complémentaires (sanction, santé scolaire, entretien assistante sociale...).

Un tableau de bord des situations est mis à jour au fur et à mesure, il est consultable par l'équipe de direction.

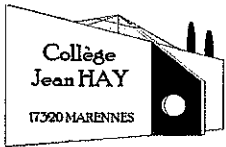
L'équipe pHARe se tient à la disposition des familles pour répondre aux éventuelles questions.

Noms des personnes ressources	N° contact en établissement ou circonscription	Ligne Académique
1-Mme Dodolin	05 46 85 36 33	3020
2-M Hintzy		
3-Mme Jamois		
4-Mme Lecart		3018
5-M Pérou		

<u>Information des familles :</u>	<u>Ateliers de sensibilisation responsables légaux :</u>
<p>Protocole externe diffusé sur Pronote.</p> <p>Affiches.</p>	<p>Information en conseil d'administration.</p>

<u>Prévention par les pairs :</u>	<u>Séances de formation pour les élèves (environ 10h):</u>
<p>Ambassadeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation de l'ensemble des élèves. Passage de l'équipe pHARe dans toutes les classes.</li> <li>- Relais pris par les professeurs principaux sur les temps de vie de classe.</li> <li>- Formation des délégués sur cette thématique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention de la brigade de gendarmerie (Maison de Protection des Familles) protection harcèlement</li> <li>- Projet musical autour de la thématique du harcèlement auprès de toutes les classes de 4<sup>ème</sup></li> <li>- Heures de vie de classe consacrées à la question du harcèlement, du cyber-harcèlement.</li> <li>- Intervention AS et infirmière auprès des classe de 6<sup>ème</sup> pour développer les compétences psychosociales. Thèmes abordés : respect mutuel, vivre ensemble, communiquer, gestion des émotions.</li> </ul>

<b>Temps forts</b>		
Journée NAH	Concours NAH	Safer Internet Day
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Code vestimentaire bleu</li> <li>- Photo aérienne NAH</li> <li>- Bande dessinée réalisée par le dispositif ULIS</li> <li>- Débats à partir de vidéos sur le cyber-harcèlement</li> <li>- Fresque avec des slogans contre le harcèlement.</li> </ul>		



VENTILATION DES IMP Rentrée 2023



La proposition de ventilation des 6,25 IMP a été présentée au Conseil Pédagogique du 9 mai :

2 IMP RUPN

0,5 IMP Référent Développement Durable

0,5 IMP Référent culture

0,5 IMP Référent cadets de la sécurité

0,5 IMP EMI

0,25 IMP Référent devoirs faits

2 IMP pour le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, IMP attribuée en fin d'année scolaire en fonction des situations traitées pendant l'année scolaire

**2) Actions en direction du Niveau 5ème**

Intitulé action	Public concerné	Action menée	perspective
DD : Projet Cube'S	5ème	- poursuite du projet initié en 6e	- projet se déroulant jusqu'en 2024
Lutte contre le harcèlement	Tous 5e	- intervention et échanges sur 1h autour d'une vidéo sur les injures-réseaux sociaux	- le jeudi 10 novembre (journée académique de lutte contre le harcèlement)
Citoyenneté / Bien vivre ensemble.	Tous 5° + 6 élèves de 4eA	- Cette semaine, permet d'emmener les élèves en séjour à La Mongie avec une découverte de la montagne et pratique du ski pour la première fois pour de nombreux élèves....	- séjour réalisé du 9 au 13 janvier 2023 avec un groupe de 80 élèves. Retour très positif des élèves.
ASSR1	Tout élève de 5° + quelques élèves	- formation et entraînement assurés par les professeurs d'histoire-géographie	- passation entre le 23 mai et le 9 juin 2023
Collecte solidaire	5° B et C	- mise en place d'une récolte de produits alimentaires et d'entretien pour une association humanitaire	- action réalisée en lien avec « les restaurants de cœur » de La Tremblade sur la semaine du 30 janvier au 2 février 2023
Visite usine eau potable	5eA et 5eE	- découverte du circuit de l'eau et du procédé de recyclage	- action réalisée le jeudi 8 décembre 2022
Information aux médias	Tous 5e	- sensibiliser les élèves aux différents médias et sources d'informations Action venant en complément de l'action de sensibilisation menée en 6e	- n'a pu être mis en place suite au changement de professeur documentaliste. Action ciblée sur les 6° cette année.
Petit déjeuner espagnol	Tous 5e	- sensibiliser les élèves sur l'importance du petit déjeuner et les différences entre le petit déjeuner en France et Espagne.	- action réalisée le mercredi 10 mai 2023

En complément de l'action de sensibilisation sur les usages des réseaux sociaux, il est envisagé de faire appel à des partenaires extérieurs comme enfance (intervention 1h/classe), ou encore pouvoir bénéficier de l'exposition 9/12 ou 13/18.

## Programme d'actions CESCO menées durant l'année scolaire 2022-2023

- présenté lors de la réunion bilan du 22 juin 2023 -

Dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement, de nombreuses actions ont été programmées cette année scolaire. Certaines actions de sensibilisation ont par ailleurs déjà été menées.

### 1) Actions en direction du Niveau 6eme

Intitulé action	Public concerné	Action menée	date
Compétences psychosociales	Tous 6e	- comment apprendre ?	- 5 séances du 19 septembre au 21 octobre 2022 dans le cadre de devoirs faits
Prévention routière	Toutes classes de 6eme	- différents ateliers sur les bons usages dans les transports scolaires (le car)	- action le vendredi 29 octobre 2022
Lutte contre le harcèlement	Tous 6e	- amener les élèves à donner une définition du mot « harcèlement »	- le jeudi 10 novembre (journée académique de lutte contre le harcèlement)
Compétences psychosociales	Tous 6e	- conscience de soi, communication, empathie et bienveillance.	- action entre le 7 novembre 2022 et le 30 janvier 2023
Information aux médias	Tous 6e	- sensibiliser les élèves aux différents médias et sources d'informations	- début des séances le 23 janvier et programmation complétée au fil des mois
Visite de la cité de l'huître	Tous 6e	- découverte de l'environnement local.	- lundi 3 octobre (3 classes) et lundi 10 octobre (2 classes)
Petit déjeuner anglais	Tous 6e	- sensibiliser les élèves sur l'importance du petit déjeuner (anglais/SVT/inf.) et les différences entre France et Angleterre.	- action réalisée le mercredi 17 mai 2023
Réseaux sociaux et usage internet	Tous 6e	- sensibilisation des élèves sur les bons comportements à adopter sur internet et les réseaux sociaux et attirer l'attention sur le cyberharcèlement.	- interventions prévues le vendredi 17 Mars 2023 par la Maison de Confiance et de Protection des Familles-Gendarmerie
Concours d'affiche « Don du sang »	6eA et B	- réalisation d'une affiche de sensibilisation sur le don du sang	- avril/mai 2023 et en juin visite de l'exposition des affiches
Sensibilisation autour du vélo	Tous 6e	- différents ateliers autour de la mise en place future d'une zone 30 concernant le collège	- vendredi 5 mai 2023

#### 4) Actions en direction du Niveau 3ème

Intitulé action	Public concerné	Action menée	perspective
Lutte contre le harcèlement	Tous 3e	- intervention et échanges d'1h sur le thème du harcèlement et sexisme	- le jeudi 10 novembre (journée académique de lutte contre le harcèlement)
Vie affective	Tout élève de 3e	- consentement et contraception	- action programmée entre le 9 janvier et 2 février 2023
Les conduites addictives	Tous 3e	- sensibilisation sur le thème des conduites addictives.	- action si des possibilités à l'agenda de la Maison de Confiance et de Protection des Familles (Gendarmerie)
Egalité Fille/Garçon : question du consentement	Tous 3e	- travail sur des chansons et textes engagés de Jeanne Cherhal "Quand c'est non, c'est non".	-
ASSR2	Tout élève de 3e	- préparation en classe	- passation entre le 23 mai et le 9 juin 2023
PSC1	Tous 3e		- passation entre le 15 et le 22 juin 2023

Il est à noter que de nombreux interventions se déroulent en classe lors des vie de classe autour du bien vivre ensemble, de nombreuses situations conflictuelles étant très vite qualifiées de « harcèlement » par les élèves ou parents.

Lors d'entretiens élèves avec CPE, l'infirmière ou même l'assistante sociale, bien souvent apparaît que l'usage des réseaux sociaux hors du temps scolaire avec des propos insultants ou méprisants, amène à des situations de mal-être au collège.

3) Actions en direction du Niveau 4eme

Intitulé action	Public concerné	Action menée	perspective
Lutte contre le harcèlement	Tous 4e	- intervention et échanges d'1h sur la thématique du poids du groupe	- le jeudi 10 novembre (journée académique de lutte contre le harcèlement)
Vie affective	Tous 4°, en 1/2 groupe	- relation amoureuse, rencontre, émotion...	- action programmée en janvier 2023
harcèlement et cyber-harcèlement	Tous 4e	- sensibiliser les élèves à deux problématiques au travers de deux chansons : - L'effet de Masse interprétée par Maëlle - Maux d'enfants de Patrick Bruel et le rappeur La Fouine Ces deux textes ont permis d'aborder : - Les motifs d'un harcèlement - Les différentes façons de harceler ou de se faire harceler - Les conséquences pour un élève harcelé / pour un élève harcelé - Comment stopper le harcèlement - Approche du harcèlement en tant qu'adulte sur le lieu de travail par exemple Remarque : échange intéressant avec les élèves.	Support utilisé : - le témoignage d'élèves ayant subi ce harcèlement - Une vidéo montée par des jeunes du Lycée Marquette : "Parle" <a href="https://www.youtube.com/watch?v=UwA7-0XW7Iyg">https://www.youtube.com/watch?v=UwA7-0XW7Iyg</a> - Une vidéo de l'émission : Dans les yeux d'Olivier : Seuls contre tous avec le témoignage d'un jeune homme qui a essayé de s'immoler. <a href="https://www.youtube.com/watch?v=z9y4th7I9Ec&amp;t=1465s">https://www.youtube.com/watch?v=z9y4th7I9Ec&amp;t=1465s</a> Début à 24'25
Séjour Barcelone	4° et 3° Ullis	- s'investir dans la mise en place d'un séjour à Barcelone (recherche d'hébergement, lieux à visiter, prévoir un budget...)	Du 12 au 16 juin 2023
Educ Fi	Tous 4e	- passation d'un certificat à l'issue d'une sensibilisation permettant d'acquérir des connaissances et compétences pour appréhender la vie économique	- selon le calendrier mis en place par le professeur en charge de la classe
Cadets de la sécurité	12 4° volontaires		- action menée sur 2 ans

5) Actions menées en direction de tous les Niveaux

Intitulé action	Public concerné	Action menée	perspective
Lutte contre le harcèlement	Tout élève et tout adulte volontaires	- dress code « être en bleu » - réalisation d'une photo « NON » avec les élèves dans la cours du collège.	- le jeudi 10 novembre (journée académique de lutte contre le harcèlement)
le risque électrique	Toutes 5° et 4°	(électrisation et électrocution) et les mesures de prévention ou de secours (défibrillateur, arrêt cardiaque, brûlures, numéros d'urgence)	- abordé lors des cours de sciences physique et/ou technologie
Formation des délégués	Tout élève délégué	- formation réalisée par les CPE	- action reconduite l'an prochain
Atelier pâtisserie	Élève volontaire	- en lien avec l'équipe de restauration, participation à la réalisation de dessert	- reconduit 1 mercredi par mois à partir de décembre 2022
Capacité attentionnelle		Amener les élèves à se mettre au calme à l'aide d'exercice de respiration/relaxation	- atelier mis en place sur le temps de la pause méridienne 1 à 2 x / semaine
Eco délégués	tous	Collecte des papiers, Challenge Cube'S...	-
EDD	Élèves volontaires	- suite aménagement de la mare pédagogique, ruches, gestion des poules...	-
Valeurs de la république, liberté d'expression, laïcité	Toutes classes	- échanges autour de l'assassinat de Samuel Paty	
Tri sélectif	Tous usagés du service restauration	- mise en place d'une table de tri des déchets au restaurant scolaire	- mise en place début janvier 2023
Menu Paraguayen	Tous les élèves 1/2 pensionnaires	- découverte de produits d'une autre culture et sensibilisation à une alimentation équilibrée.	- action à prévoir en lien avec le service restauration
Menu Anglophone	Tous les élèves 1/2 pensionnaires	- faire découvrir des produits d'une autre culture et confection de dessert (si possible).	- action à prévoir en lien avec le service restauration
Recyclage huile friteuse	- service de restauration	- recyclage de l'huile de friture du service restauration	- avec la société Ico Atlantique



<b>BILAN DE L'ORIENTATION 07/2023</b>						
<b>ORIENTATION</b>				<b>AFFECTATION</b>		
			en %		en %	
3ème SEGPA	2PRO	3	23,10%	3	23,08	
	CAP	10	76,90%	6	46,15	
				CAP APPREN	1	7,69
				SS SOL	3	23,08
				TOTAL	13	
3B	2GT	15	51,70%	10	34,48	
	2PRO	12	41,40%	6	20,69	
	CAP	2	6,90%	2	6,90	
	total	29		CAP APPREN	6	20,69
				SS SOL	5	17,24
				TOTAL	29	
3C	2GT	26	86,70%	18	60,00	
	2PRO	4	13,30%	5	16,67	
	total	30		CAP APPREN	4	13,33
				SS SOL	3	10,00
				TOTAL	30	
3D	2GT	20	66,70%	16	53,33	
	2PRO	6	20%	7	23,33	
	CAP	4	13,70%	1	3,33	
	total	30		CAP APPREN	4	13,33
				SS SOL	2	6,67
				TOTAL	30	
3E	2GT	25	89,30%	23	82,14	
	2PRO			2	7,14	
	CAP	3	10,70%	2	7,14	
	total	28		CAP APPREN	1	3,57
				SS SOL		
				TOTAL	28	
3ème GENERALE et ULIS	2GT	86	73,50%	67	57,26	
	2PRO	22	18,80%	20	17,09	
	CAP	9	7,70%	5	4,27	
				CAP APPREN	15	12,82
				SS SOL	10	8,55
				TOTAL	117	
<b>87% sur vœu 1</b>						